



Un protocole avec l'aviation civile (voir site Internet du club "Sécurité des Vols") définit le volume qui nous est accordé dans l'espace aérien. Le plafond normal d'évolution est limité à 150 mètres sol. Les limites latérales s'inscrivent dans un demi cercle de 400 mètres de rayon orienté vers le Nord centré sur le milieu du terrain. Les vols sont autorisés 7 jours sur 7 du lever au coucher du soleil. Toujours voler à vue dans le volume attribué uniquement.

Il est possible de monter jusqu'à 400 mètres/sol sous certaines conditions :

Pour voler au dessus de 150 M :

- Quelque soit le jour de la semaine, les pilotes s'assureront qu'aucune restriction ou interdiction de vol ne soit prise concernant notre secteur géographique. Sur le site Internet du club un lien permet de consulter les NOTAM et SUP AIP en vigueur (restrictions ou interdictions de vol dans le secteur, etc...)- Les pilotes devront s'assurer avant le décollage que l'espace aérien soit libre aux abords du terrain.- Il faut impérativement qu'un "assistant pilote" soit présent sur le terrain. **Sa mission : assurer exclusivement la surveillance du trafic aérien des aéronefs grandeurs (qui sont prioritaires quelque soit leurs hauteurs d'évolution) afin d'éviter un abordage entre un aéronef et un aéromodèle, selon le principe "Voir et Eviter" pendant toute la durée du vol. En cas de trajectoire convergente avec un aéronef, il invite le pilote de l'aéromodèle à la modifier et à redescendre en dessous de 150 mètres dans les meilleurs délais.**

- **En cas de non respect du protocole, d'incident, d'accident, le pilote de l'aéromodèle concerné devra s'expliquer et sera susceptible d'être poursuivi devant la juridiction compétente par l'aviation civile.**

1/ Les zones interdites de survol sont :

La zone pilote, le parc à véhicules et le parc à modèles, la route départementale RD 145 dans le sens de la longueur. En cas d'urgence (pour éviter une collision par exemple), les aéromodèles ayant une hauteur suffisante (au moins 10 mètres), pourront la traverser perpendiculairement le temps d'effectuer leur manœuvre d'évitement. Ils devront regagner le dessus du terrain en effectuant la même manœuvre, dans les meilleurs délais. En aucun cas, le contournement de l'antenne relais ne devra être tenté.

(Voir croquis en dernière page)



CLUB d'AEROMODELISME DU NOYONNAIS REGLEMENT INTERIEUR



ANNEXE SECURITE DES VOLS

2/3

2/ L'utilisation du panneau de fréquences est obligatoire (sauf utilisateur de la bande 2.4 GHz). Seules les fréquences officielles en France sont autorisées.

Mode d'emploi :

A- S'assurer que la fréquence est libre et placer sa pince sur le tableau avant d'allumer son émetteur.

B- En fin de vol, retirer sa pince du tableau afin de libérer la fréquence pour un autre utilisateur.

3/ En fonction de l'orientation du vent, un sens de décollage et donc d'atterrissage sera défini après entente entre les pilotes avant la séance de vol.

Il est fortement conseillé d'aligner l'avion sur l'axe médian de la piste pour décoller et de s'en rapprocher le plus possible à l'atterrissage. (cela permet de garder une marge de manoeuvre en cas de coup de vent ou "trims" mal réglés).

4/ Les décollages et les atterrissages sont annoncés à haute voix. L'axe d'évolution est le milieu de la piste dans le sens de la longueur.

5/ Aucun décollage ne se fera perpendiculairement en direction de la route départementale. Aucun atterrissage en venant perpendiculairement au dessus de cette dernière.

6/ En action de pilotage, les pilotes se postent exclusivement dans "la zone pilote", groupés, afin d'être à portée de voix. (voir croquis). En aucun cas, ils resteront sur la piste ou de l'autre côté (face à la départementale) pour voler.

7/ **AVANT DE DECOLLER**, vérifiez l'amplitude et le sens de débattement des gouvernes. N'oubliez pas de sortir les antennes (émetteur et récepteur en bande FM). Des tables de démarrage sont à dispositions pour la mise en route des moteurs des aéromodèles de tailles courantes. Pour le démarrage de moteur thermique, il est recommandé d'utiliser soit un gant épais, un bâton de démarrage ou un démarreur électrique. Pour les avions plus grands, des fourreaux cylindriques sont plantés dans le sol à proximité des tables. Charge aux aéromodélistes de confectionner des bâtons à enficher dedans pour retenir les avions durant la mise en route des moteurs. Il est vivement recommandé d'utiliser ses équipements qui concourent à diminuer les risques d'accidents. A défaut, faire retenir votre appareil par quelqu'un ou utilisez un dispositif de retenu fiable. Ne restez pas dans le plan de rotation de l'hélice, éloignez les curieux. Après le démarrage, placez-vous derrière l'appareil pour effectuer vos essais radios et moteurs.



CLUB d'AEROMODELISME DU NOYONNAIS **REGLEMENT INTERIEUR**



ANNEXE SECURITE DES VOLS

3/3

8/ Les pilotes d'hélicoptères (thermique ou électrique), ou de multi rotors veilleront à mettre en rotation les rotors qu'une fois sur la piste, les décollages du parking aéromodèles, taxiway ou de la zone pilote sont à proscrire pour des raisons évidentes de sécurité.

9/ En phase de décollage et d'atterrissage les pilotes veilleront à ce que la piste et le chemin d'accès au stand de tir soient dégagés (personnes ou véhicules). Au besoin, ils patienteront quelques instants avant de décoller ou referont un tour de piste à une altitude de sécurité.

10/ Tout adhérent a le devoir de rappeler à l'ordre un pilote ne respectant pas le volume d'évolution ou qui effectue des manoeuvres contraire à la sécurité des vols. Ce rappel à l'ordre doit être accepté de tous. Concentré sur son pilotage, un pilote n'a pas forcément une vision globale du terrain et d'un événement à un moment donné.

11/ En vol, il est recommandé de faire les virages dans le même sens afin d'éviter les collisions. A l'atterrissage les planeurs sont prioritaires.

12/ Après l'atterrissage, les moteurs des aéromodèles, à propulsion thermique ou électrique devront être arrêtés avant de pénétrer sur le parking aéromodèles.

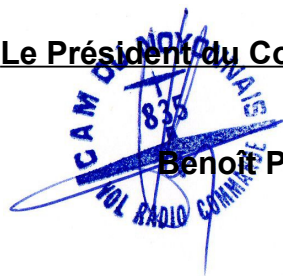
13/ Une seule personne pour récupérer un aéromodèle en panne sur la piste après avoir annoncé son intention aux autres pilotes et s'être assuré qu'ils ont bien compris.

14/ Afin de prévenir les accidents, soignez votre installation radio, chargez correctement vos accus avant chaque séance de vol. Effectuez des tests de portée radio régulièrement.

15/ AUCUN VOL PENDANT LA TONTE DE LA PISTE.

LA SECURITE EST L'AFFAIRE DE TOUS

Le Président du Comité Directeur



Benoît PONTHEUX

